



Contrat signé mais pas respecté

Par **raf972**, le **09/01/2009** à **00:08**

Bonjour
Je suis gerant de SARL
J'ai signé un cotrat de location de 5 ans pour un machine a aff ranchir avec une societé
Le commercial lors de la signature m'a affirmé que je devais payer une avance de consomation a la poste d'a peu pres deux mois de consomation
Il a alors écrit sur le contrat que ma consomation était de 100 euros par mois afin que je paie une petite avance a la poste
JE lui ai bien spécifié que ma consomation était 10 fois plus grande mais il m'a assuré que si je marquais 1000 euros , le dossier ne passerai pas a la poste
.
Après la signature , je recois une lettre de la poste me demandant de payer 300 euros de caution encaissé et no plus une avance sur consomation , mais de plus cette caution sera reajusté 2 mois apres pour coller au mieu a ma consomation réelle
J'ai refusé la machine alors a la livraison
La societe de machine a affranchire me demande maintenat 2500 euros pour annuler le contrat
Ai je un quelquonque recourt ???
Merci d'avance